

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Pharmaciens

Date : 13 février 2024

Dépistage du cancer colorectal

Anticipez vos commandes de kits pour Mars Bleu

Depuis le 07/05/2022, date d'entrée en vigueur de la convention nationale, les pharmaciens d'officine peuvent, sous réserve d'avoir suivi une formation, délivrer des kits de dépistage aux patients concernés par le dépistage du cancer colorectal.

En 2023, en Bourgogne Franche-Comté, ce sont 45 000 kits de dépistage du cancer colorectal qui ont été délivrés en pharmacies pour des assurés du régime général et 93% des officines ont délivré au moins un kit.

Mars bleu étant le mois de mobilisation en faveur du dépistage du cancer colorectal, un cancer qui touche chaque année plus de 43 000 personnes en France, vous devriez, comme pour l'année 2023, être davantage sollicités.

Si vous souhaitez contribuer à cette mission, n'hésitez pas à anticiper vos commandes de kits de dépistage.

Nous vous rappelons que ceux-ci peuvent être commandés gratuitement par le pharmacien d'officine sur le [portail ameli pro](#). Si vous ne disposez pas d'un kit de dépistage, vous pouvez indiquer à votre patient qu'il peut se le procurer en ligne, sur le site [monkit.depistage-colorectal.fr](#).

Vos correspondants Assurance Maladie restent à votre disposition pour toute information complémentaire.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé